

<https://www.snetap-fsu.fr/Heures-supplementaires-des-enseignants-ou-HSA.html>



Heures supplémentaires des enseignants (ou HSA)

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Enseignant.es -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : lundi 1er février 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Question

Je suis [PLPA](#) en lettres histoire et cette année, mon proviseur m'impose d'effectuer trois heures supplémentaires.

Suis-je obligé de les accepter ? Puis-je les refuser ? Sinon, à quel taux vont-elles m'être payées ?

Réponse

On ne peut vous imposer qu'une seule heure supplémentaire année.

Cf. [Décret n°71-618](#) (article 9) fixant les obligations des enseignants.

Le SNETAP-[FSU](#) condamne d'ailleurs le recours massif aux heures supplémentaires qui bloque la création de postes.

Une indemnité [HSA](#) est versée par neuvième d'octobre à juin de l'année scolaire avec :

* le versement de 2/9 (octobre, novembre) + 1/9 sur la paye de décembre

* le versement de 1/9 de janvier à juin

Retrouvez les [taux ici](#) :

ATTENTION : les taux indiqués datent de 2017... depuis, le point d'indice a été (un peu) réévalué... Les taux sont automatiquement revalorisés lors de l'augmentation du point d'indice, mais le ministère n'a pas fait de mise à jour...